



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

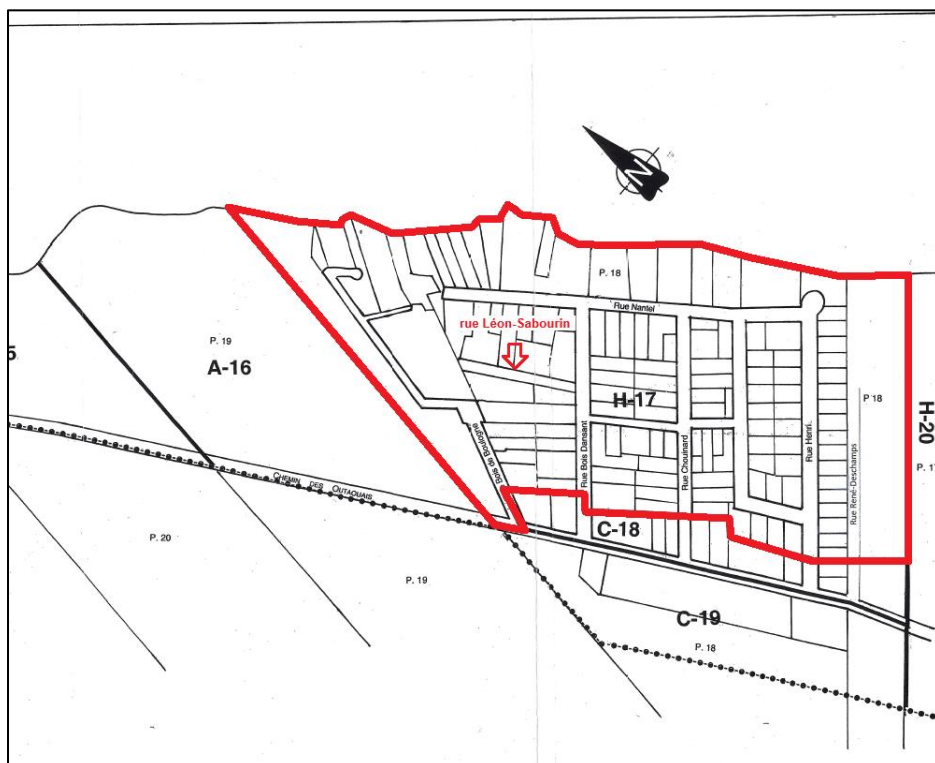
Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

276-15 modifiant le règlement de zonage numéro 276 afin de modifier la
 marge de recul avant applicable le long du chemin Léon-Sabourin

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme que :

1. Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, le conseil municipal de la municipalité de Pointe-Fortune a adopté, par résolution, le premier projet de 276-15 modifiant le règlement de zonage numéro 276.

Le projet de règlement 276-15 vise à réduire la marge de recul avant applicable le long du chemin Léon-Sabourin, laquelle est localisée dans la zone H-17 identifiée au plan de zonage de la municipalité et illustrée ci-dessous.



2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, aura lieu le 6 novembre à 19h00, à la salle du conseil du centre communautaire située au 694, rue Tisseur à Pointe-Fortune. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement ;
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 694, rue Tisseur, Pointe-Fortune durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité.

4. Que le projet de règlement numéro 276-15 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Pointe-Fortune, ce 25 octobre 2023

Jean-Charles-Filion
Directeur général et greffier-trésorier